

LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

Résolution 403 (2016)¹

La situation des Roms et des Gens du voyage² dans le contexte de la montée de l'extrémisme, de la xénophobie et de la crise des réfugiés en Europe

1. La crise des réfugiés actuelle a bouleversé le paysage politique en Europe, surtout dans l'Union européenne dont les Etats membres accueillent le plus grand nombre de réfugiés. La classe politique, les institutions et la société civile ont concentré leurs efforts à tous les niveaux pour gérer cet afflux de réfugiés, en organisant le transfert de ces derniers vers leur pays de destination, en répartissant entre les pays ceux qui se trouvent déjà sur le sol européen et en organisant leur installation.

2. Ces évolutions n'ont pas été sans conséquences sur les sociétés européennes. Tandis que de nombreuses organisations et de nombreux individus de la société civile de toute l'Europe ont fait de leur mieux pour gérer la situation en fournissant une assistance humanitaire et en soutenant les mesures d'intégration, des pans importants des sociétés européennes ont ressenti de l'inquiétude et de la déception face aux réponses inadéquates des dirigeants politiques à tous les niveaux, réagissant par la xénophobie envers ceux qu'ils considèrent comme des étrangers et une menace potentielle.

3. Les Roms et les Gens du voyage sont ceux qui ont connu une période d'exclusion très longue, étant considérés comme étrangers à l'Europe. L'antitsiganisme³ est l'une des raisons principales qui explique que leur situation générale ne se soit pas améliorée, à l'exception de quelques cas d'avancées mineures dans certains pays⁴. Les politiques antitsiganes nuisent aux efforts d'intégration. Des stéréotypes profondément ancrés empêchent la classe politique de s'engager dans des politiques d'intégration des Roms et des Gens du voyage à tous les niveaux.

4. Cette tradition malheureuse qui consiste à exclure les Roms et les Gens du voyage de la population majoritaire, et à leur construire ainsi une image de parias de la société, semble avoir été aggravée par la crise financière et économique de 2008 qui a conduit de nombreux Etats européens à des coupes budgétaires importantes dans les dépenses sociales et, par voie de conséquence, à l'érosion de la cohésion sociale. Les efforts d'intégration des Roms et des Gens du voyage ont été mis à mal non seulement par les mesures d'austérité mais également par le besoin de désigner des boucs émissaires, ce qui a conduit à l'exacerbation du discours de haine et des attaques violentes à leur endroit.

5. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe («le Congrès») avait déjà fait part de son inquiétude en 2011, dans sa Résolution 333⁵ «La situation

des Roms en Europe : un défi pour les pouvoirs locaux et régionaux», et avait déclaré que ceux-ci avaient le «devoir de prendre des mesures efficaces au niveau local, de faire preuve de leadership et d'une vision de l'avenir et d'obtenir le soutien de tous les groupes de la communauté pour régler les questions relatives aux Roms afin de mettre un terme à leur situation d'exclusion sociale».

6. La crise des réfugiés actuelle a touché un continent qui ne s'est pas encore remis de la crise. Désormais, les politiques d'intégration des Roms et des Gens du voyage qui subissaient déjà la crise financière et économique courent un risque encore plus grand d'être reléguées au second plan et de perdre leur statut prioritaire dont bénéficiait cette minorité, la plus grande d'Europe aux niveaux européen et national. Il est à craindre que l'engagement politique pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage ne soit considéré comme en perte de vitesse et que ces politiques ne soient rejetées dans le contexte actuel de montée du racisme et de la xénophobie qui ont été exacerbés par la réponse inadéquate apportée à la situation des réfugiés. Ce risque de perte de priorité persiste en dépit de l'engagement international pour l'intégration des Roms et des Gens du voyage.

7. Toutefois, l'arrivée d'un million de réfugiés en Europe ne devrait pas être seulement perçue comme une menace. De nombreuses études indiquent que les nouveaux arrivants sont, en grande partie, jeunes, instruits et désireux de se bâtir une nouvelle vie. Les Etats européens devraient prendre conscience des retombées économiques positives de la crise des réfugiés. Cette observation vaut aussi en partie pour les Roms et les Gens du voyage. Comme pour la majorité des réfugiés, l'âge moyen des Roms et des Gens du voyage est inférieur à celui de la population majoritaire. Dans certains Etats membres, les Roms représentent environ 10 % de la population. Considérant qu'une grande partie de la population rom est très jeune, l'Europe dispose d'un avantage économique considérable, qui n'est pas encore mis à profit.

8. Dans la Déclaration de Strasbourg sur les Roms, faite en 2010, le Conseil de l'Europe a confirmé son engagement de longue date et a exhorté les Etats membres à intensifier leurs efforts pour faire de l'intégration une réalité en Europe. En mars 2016, le Comité des Ministres a adopté le Plan d'action thématique sur l'intégration des Roms et des Gens du voyage (2016-2019)⁶, qui définit la lutte contre l'antitsiganisme, l'accompagnement des groupes vulnérables et les solutions locales comme des priorités.

9. Les pouvoirs locaux et régionaux sont responsables de la mise en œuvre de politiques garantissant aux Roms et aux Gens du voyage l'accès aux droits sociaux dans les domaines du logement, de l'éducation, de l'emploi et de la santé, ainsi que de l'autonomisation et de la participation politique au moyen de nombreuses activités pouvant être mises en place aux niveaux local et régional.

10. A la lumière de ces considérations, le Congrès appelle les pouvoirs locaux et régionaux :

a. à mettre en œuvre les mesures suggérées par la Résolution 333 du Congrès (2011) ;

b. à répondre aux besoins sociaux, économiques et de sécurité des citoyens roms et des Gens du voyage par des mesures spécifiques, y compris :

i. s'agissant des droits sociaux et économiques, en mettant en place des politiques qui garantissent aux Roms et aux Gens du voyage l'accès aux droits sociaux dans les domaines qui entrent dans le champ de compétence des pouvoirs locaux, notamment l'éducation, l'emploi, le logement et la santé, ainsi qu'en encourageant les autorités locales à utiliser les fonds sociaux disponibles afin de dispenser un enseignement spécialisé et d'offrir des opportunités de formation professionnelle aux jeunes Roms et Gens du voyage ;

ii. s'agissant de la sécurité et du bien-être des citoyens roms et des Gens du voyage :

– en condamnant publiquement, en déterminant et en mettant en place des mesures pour lutter contre les manifestations publiques d'antitsiganisme, telles que le discours de haine, la discrimination, les menaces, l'intimidation et les violences à caractère raciste, que leurs auteurs soient des individus, des groupes organisés ou des élus locaux ;

– en concevant des mesures spécifiques visant à garantir la sécurité et le bien-être des femmes, des enfants et des jeunes des populations roms et des Gens du voyage, qui sont des groupes particulièrement vulnérables.

iii. s'agissant de la lutte contre l'antitsiganisme et de l'accès à la justice :

– en agissant pour combattre l'ignorance, les mythes et les stéréotypes dont sont victimes les Roms et les Gens du voyage de la part de la population non rom ;

– en cessant toute pratique discriminatoire pouvant être considérée comme une manifestation d'antitsiganisme institutionnel, telle que la ségrégation scolaire, les expulsions et les évacuations forcées ;

– en créant des institutions spécialisées, telles que les centres de consultation juridique locaux, pour soutenir efficacement les victimes de l'antitsiganisme, à moindres frais, voire sans frais engendrés pour ces dernières, dans leur quête de justice ;

– en fournissant des formations au personnel des pouvoirs locaux, tel que le personnel administratif, les travailleurs sociaux, les forces de police municipale ou encore les autres forces de sécurité qui sont susceptibles d'avoir affaire à des cas d'antitsiganisme afin qu'ils reconnaissent de tels cas, qu'ils les signalent et qu'ils aident les victimes de manière efficace et avec compassion ;

– en développant des initiatives locales éducatives et inter-culturelles unissant les jeunes Roms, les Gens du voyage et les non-Roms, pour faciliter l'échange culturel et sensibiliser à la culture, à la langue et à l'histoire des Roms et des Gens du voyage ;

c. à déployer des efforts pour utiliser la situation actuelle de crise sociale et politique, qui a été exacerbée par des phénomènes tels que l'extrémisme violent et l'afflux de réfugiés, comme une occasion pour les communautés locales de revoir leurs stratégies et politiques d'intégration pour prendre en compte systématiquement la dimension relative à l'intégration des Roms et des Gens du voyage ;

d. à échanger des informations portant sur des exemples réussis d'intégration des Roms et Gens du voyage à travers le continent et à les reproduire ou les adapter en insistant sur la participation, en ouvrant un dialogue avec les dirigeants de la communauté rom pour collaborer avec les pouvoirs locaux et régionaux et établir des structures pour permettre aux Roms et Gens du voyage, y compris aux femmes et aux jeunes, d'être entendus, soit par des assemblées consultatives pour les questions spécifiques, soit en encourageant globalement la participation des Roms et Gens du voyage aux assemblées représentatives des minorités et des communautés ;

e. dans le même esprit, à promouvoir et soutenir le développement ou le renforcement des associations locales de Roms et Gens du voyage ayant la capacité de mobiliser et d'articuler leurs points de vue dans des forums appropriés comme partenaires des pouvoirs locaux ;

f. à chercher la collaboration des pouvoirs locaux et régionaux d'autres Etats membres pour promouvoir l'apprentissage mutuel par le biais de réseaux comme l'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, mis en place par le Congrès.

1. Discussion et approbation par la Chambre des pouvoirs locaux le 20 octobre 2016, et adoption par le Congrès le 21 octobre, 3^e séance (voir le document, [CPL31\(2016\)03final](#), rapporteur : John Warmisham, Royaume-Uni (L, SOC)).

2. Les termes « Roms et Gens du voyage » utilisés au Conseil de l'Europe englobent la grande diversité des groupes concernés par les travaux du Conseil de l'Europe dans ce domaine : d'une part, a. les Roms, les Sintés/Manouches, les Kalés/Gitans, les Kaalés, les Romanichels, les Beash/Rudari ; b. les Egyptiens des Balkans (Egyptiens et Ashkali) ; c. les branches orientales (Doms, Loms et Abtal) ; et, d'autre part, les groupes tels que les Travellers, les Yéniches et les personnes que l'on désigne par le terme administratif de « Gens du voyage » ainsi que celles qui s'auto-identifient comme Tsiganes.

3. L'antitsiganisme est une forme spécifique de racisme, une idéologie fondée sur la supériorité raciale, une forme de déshumanisation et de racisme institutionnel nourrie par une discrimination historique, qui se manifeste, entre autres, par la violence, le discours de haine, l'exploitation, la stigmatisation et la discrimination dans sa forme la plus flagrante. Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), RPG n° 13, 24 juin 2011.

4. Voir, par exemple, <http://www.osce.org/odihr/107406?download=true>

5. <https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?p=&Ref=RES333%282011%29&Language=lanFrench&Ver=original&Site=Congress&BackColorIntranet=e0cee1&BackColorIntranet=e0cee1&BackColorLogged=FFC67-9&direct=true>

6. https://search.coe.int/cm/Pages/result_details.aspx?ObjectID=09000016805c5a1b